

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 10	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 34  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 28 septembre 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

#### Point n°2015-09-28-BD-1 :

**Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Constitution du Jury.**

Rapporteur : Monsieur Walter KURTZMANN

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application relative à la Maîtrise d'Ouvrage publique et ses rapports avec la Maîtrise d'Œuvre privée,  
VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 70 et 74,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Budget Primitif 2015,  
VU la délibération du Bureau du 18 mai 2015 relative à l'Affectation de l'Autorisation de Programme "Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole",

DÉCIDE d'élire cinq membres du Conseil de Communauté et leurs suppléants devant faire partie du Jury chargé, sous la présidence du Président de Metz Métropole ou de son représentant, d'émettre un avis quant au choix des équipes de Maîtrise d'Œuvre admises à poursuivre la procédure,

DÉCIDE d'élire :

Président : Monsieur le Président ou son représentant,

Titulaires :

- Arlette MATHIAS
- Walter KURTZMANN
- Alain CHAPELAIN
- Jacques TRON
- Patrick GRIVEL

Suppléants :

- Monique SARY
- Richard LIOGER
- Jean-Yves LE BER
- Jean BAUCHEZ
- Hacène LEKADIR

pour siéger au Jury précité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et tous documents contractuels se rapportant à cette opération,

AUTORISE le remboursement des frais réels des personnalités qualifiées ayant participé au Jury,

Pour extrait conforme  
Metz, le 29 septembre 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSER

## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
**PREFECTURE DE LA MOSELLE** –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole : constitution du Jury.	1	
<b>Point 2</b> – Approbation du règlement intérieur du CRR de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Règlement intérieur.	1 1	
<b>Point 3</b> – Tarifs de privatisation d'espaces du Musée de La Cour d'Or et règlement d'utilisation de ces espaces. <i>Annexe</i> : Tarifs. <i>Annexe</i> : Règlement de location.	1 1 1	
<b>Point 4</b> – Adoption des règlements et des tarifs de location de salles de l'OT de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Tarifs. <i>Annexe</i> : Règlement de location.	1 1 3	
<b>Point 5</b> – Modification du règlement concernant les servitudes et l'octroi de places gratuites à l'occasion des spectacles donnés à l'OT de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Règlement.	1 1	
<b>Point 6</b> – Tarifs DUOPERA de l'OT de Metz Métropole pour la saison 2015/2016.	1	
<b>Point 7</b> – OT de Metz Métropole : Vente de programmes de spectacles pour la saison 2015/2016. <i>Annexe</i> : Edition de programmes.	1 1	
<b>Point 8</b> – OT de Metz Métropole : signature d'un avenant à la convention de coproduction de <i>La Chauve-Souris</i> (Strauss). <i>Annexe</i> : Avenant.	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 8 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 septembre 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL